

À la page 8 de 49, Calcul des frais et des propositions de coûts

Supprimer:

- 15.3 Les taux horaire journalier doivent inclure tous les salaires, frais généraux et bénéfices nécessaires afin de compléter les travaux. (Nota : Ne pas indiquer les taux horaire fixes sous forme de plages.)

Remplacer par:

- 15.3 Les taux journalier fixe doivent inclure tous les salaires, frais généraux et bénéfices nécessaires afin de compléter les travaux. (Nota : Ne pas indiquer les taux journalier fixes sous forme de plages.)